

**COMMUNE DE  
POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE  
70210**

**D**OCUMENT

D'**I**NFORMATION

**C**OMMUNAL

SUR LES **RISQUES**

**M**AJEURS

Ce DICRIM est le document d'information communal, établi par le Maire et destiné à informer la population sur les risques dits « majeurs » inhérents à la commune et sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

Les risques dits « majeurs » pris en compte dans ce DICRIM, correspondent **aux risques naturels** : tempête, séisme, orages, vent violent, inondation, canicule, grand froid – chutes de neige...;

L'autre famille des risques majeurs existante mais ne concernant pas la commune, est liée **aux risques technologiques** (risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage..) ; en effet, Polaincourt et Clairefontaine ne possède aucun lieu de stockage ou activité pouvant présenter de tels risques.

**Les risques de transports collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont également associés aux risques dits « majeurs » dans ce DICRIM, mais correspondent à un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident ; la commune de Polaincourt et traversée dans sa grande partie par la Route Départementale 434 (séparant le village en deux zones :nord et sud).

#### Cadre législatif

**L'article L125-2 et R125-10 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen sur les risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegardes mises en œuvre pour s'en protéger

**Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004** relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs précise le contenu et la forme de cette information.

## **LA VIGILANCE METEO**

La circulaire du 28 septembre 2001 est venue modifier la procédure d'alerte météorologique : cette nouvelle procédure s'appuie notamment sur une carte de vigilance et des bulletins de suivi.

Une carte de vigilance météorologique est élaborée deux fois par jour par les services de Météo France.

Elle attire l'attention sur la possibilité d'occurrence de phénomènes météorologiques dangereux. Si la carte comporte au moins une zone orange ou rouge, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par le Centre Météorologique Interrégional (CMIR) concerné précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est consultable sur le site internet de Météo France : [www.meteo.fr/meteonet/vigilance](http://www.meteo.fr/meteonet/vigilance). Pour la commune de Polaincourt et Clairefontaine, elle concerne 4 types d'événements repérés par des pictogrammes :



pluie-inondation



neige ou verglas – grand froid



orages



canicule



vents violents

La circulaire du 28 septembre 2001 définit quatre niveaux de vigilance. Une couleur est attribuée (vert, jaune, orange, rouge) à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

Elle donne des informations complémentaires et des consignes de comportement dans le cas de niveaux 3 et 4 (orange et rouge).

**VERT (niveau 1)**

Pas de vigilance particulière

**JAUNE (niveau 2)**

Il faut être attentif si on pratique des activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels dans la région mais qui peuvent être dangereux, sont prévus.

**ORANGE (niveau 3)**

Il faut être très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus. Se tenir informé de l'évolution et suivre les conseils émis.

**ROUGE (niveau 4)**

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Il faut s'informer régulièrement de l'évolution et suivre les conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



# LES CHUTES DE NEIGE- GRAND FROID

Il s'agit d'éisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir.

Fréquents dans notre région, ils provoquent des perturbations importantes.

L'enneigement exceptionnel est annoncé par la radio, télévision et fait l'objet de bulletins spéciaux adressés aux services de secours ;

Ils sont à la disposition de la population sur les serveurs de Météo-France (téléphone, répondeur 0 892 680 270 et sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)).

## Le risque sur la commune :

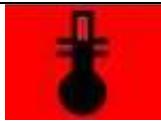
La commune de POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE a déjà connu des épisodes de grand froid ainsi que des chutes de neige importantes.

## Les mesures prises au niveau communal :

Les services techniques communaux salent les chaussées, si possible avant la chute de neige. Les voies principales sont déneigées en priorité ainsi que les abords des services publics (école, poste, mairie...).

## **CONSEILS DE COMPORTEMENT**

- ⇒ Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- ⇒ Eviter de prendre la route, surtout avec un véhicule non équipé de pneus neige, et éviter les itinéraires empruntant les côtes.
- ⇒ Ne pas stationner sous les lignes électriques.
- ⇒ Ne pas grimper sur un toit.
- ⇒ S'abriter sous un toit solide.
- ⇒ Ecouter la radio locale et respecter les consignes des autorités. C'est le meilleur moyen d'être informé.
- ⇒ Appeler le SAMU social au 115 (numéro vert) si un sans-abri est reperé.



# LA CANICULE

## **Conséquences possibles :**

L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes à risque, c'est-à-dire les personnes atteintes de maladies chroniques ou troubles mentaux, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, les personnes isolées âgées, les enfants, les femmes enceintes...

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur, attention aux coups de chaleur.

Veiller sur les enfants.

## **CONSEILS DE COMPORTEMENT**

- ⇒ Pendant la journée, fermer les volets, rideaux et fenêtres. Aérer la nuit.
- ⇒ Utiliser les ventilateurs et/ou climatisation pour ceux qui en ont, sinon, essayer de se rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces...).
- ⇒ Se mouiller le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, gant de toilette ou prendre des douches ou bains frais.
- ⇒ Boire au moins 1.5 litre d'eau par jour, même sans soif.
- ⇒ Continuer à manger normalement.
- ⇒ Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, sinon porter un chapeau et vêtements légers, limiter les activités physiques.
- ⇒ En cas de malaise ou troubles du comportement, appeler un médecin.
- ⇒ En cas de demande d'aide, appeler la mairie.
- ⇒ Prendre des nouvelles ou rendre visite deux fois par jour aux personnes âgées isolées et en particulier celles souffrant de maladies chroniques dans son entourage ; les accompagner dans un endroit frais.



# LES ORAGES

## **Conséquences possibles :**

Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants.

Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, cultures et plantations.

Les massifs forestiers, très présents, peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables au feu par de très nombreux impacts de foudre.

L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger.

Des inondations de caves et points bas (voir fiche inondation P.13) sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.

## **CONSEILS DE COMPORTEMENT**

### Dans la mesure du possible :

⇒ Eviter les déplacements.

### En cas d'obligation de déplacement :

⇒ Etre prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.

⇒ Ne pas hésiter à s'arrêter dans un lieu sûr.

### Pour protéger son intégrité et environnement proche :

⇒ Eviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

⇒ Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

⇒ En cas de camping, vérifier qu'aucun danger ne menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, se réfugier jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.

⇒ Si une ou des personnes seraient témoin d'un départ de feu, qu'elles le signalent sans attendre.

⇒ Prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de ses biens face à la montée des eaux en cas de zone sensible aux crues torrentielles.



# VENT VIOLENT

## **Conséquences possibles :**

### **Avis de tempête très violente :**

\*des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes ;

\*des dégâts nombreux et importants sont attendus sur les habitations, les parcs et plantations ; les massifs forestiers peuvent être fortement touchés ;

\*la circulation routière peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau ;

\*les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

## **CONSEILS DE COMPORTEMENT**

### **Dans la mesure du possible :**

- ⇒ Rester chez soi,
- ⇒ Se mettre à l'écoute des stations de radios locales,
- ⇒ Prendre contact avec ses voisins et s'organiser.

### **En cas d'obligation de déplacement :**

- ⇒ Se limiter au strict indispensable en évitant de préférence, les secteurs forestier.
- ⇒ Signaler son départ et sa destination à ses proches.

### **Pour protéger son intégrité et son environnement proche :**

- ⇒ Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- ⇒ N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés du sol,
- ⇒ Si une personne est riveraine d'un cours d'eau, prendre ses précautions face à de possibles inondations et surveiller la montée des eaux,
- ⇒ Prévoir les moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable,
- ⇒ En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



# RISQUE SISMIQUE

## DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol ; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

## LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAÔNE

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique : en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est.

## SITUATION COMMUNALE

La commune de **POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE** est située dans une zone de sismicité **classée en aléa 2 (faible)**.

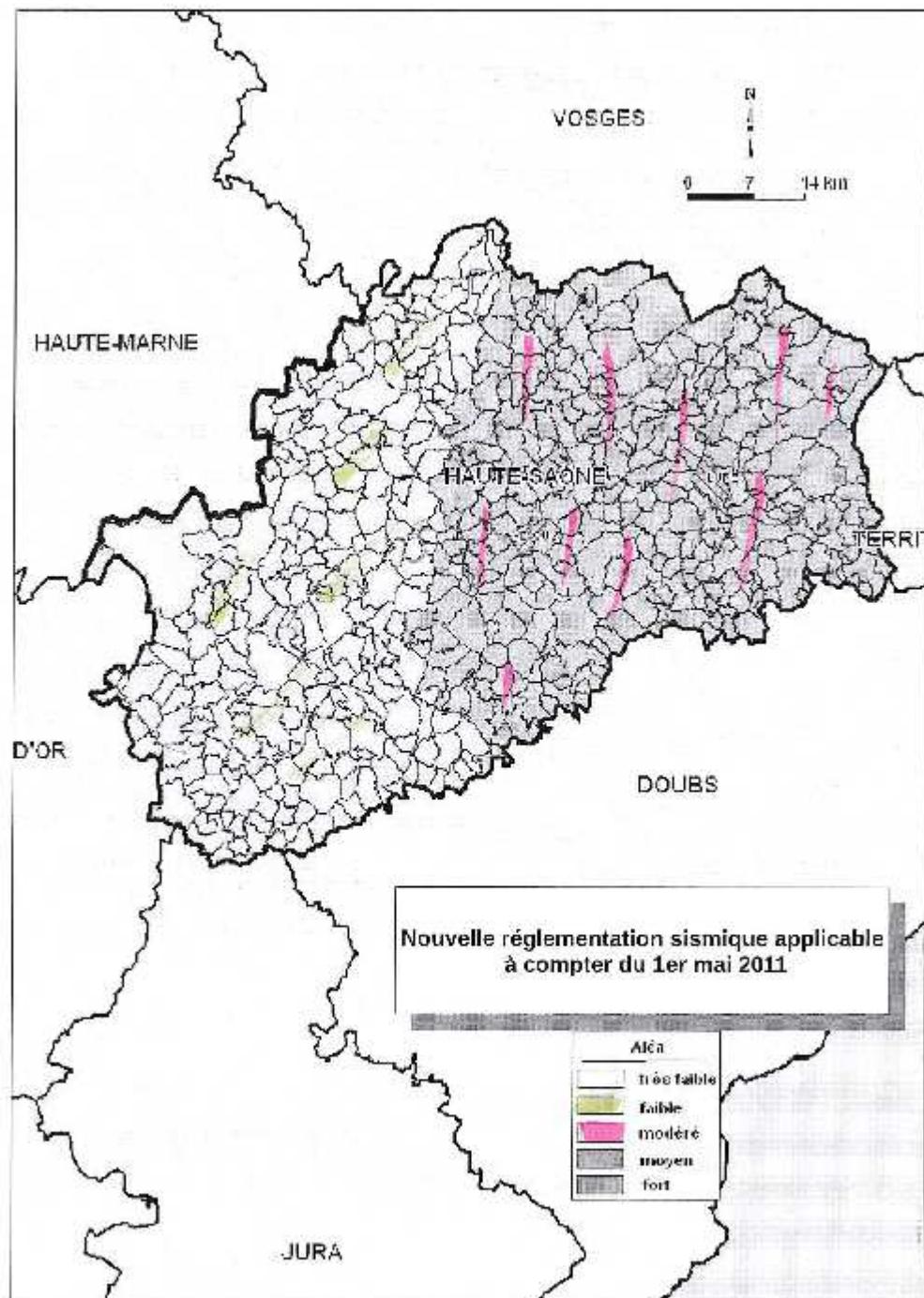
Nota : Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr) (notamment partie FAQ).

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante : [http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite\\_civile/informations\\_des\\_acq/document\\_d\\_informati/view](http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite_civile/informations_des_acq/document_d_informati/view)

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme**

	<b>1. Se mettre à l'abri</b>
	<b>2. Ecouter la radio : France-Bleu FM 101.4 ou France-Inter FM 90.0</b>
	<b>3. En cas de séisme, respecter les consignes</b>
<b><u>AVANT</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.</li> <li>↳ Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.</li> <li>↳ Fixer les appareils et les meubles lourds.</li> <li>↳ Préparer un plan de regroupement familial.</li> </ul>
<b><u>PENDANT</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Rester où l'on est : <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables), s'éloigner des fenêtres ;</li> <li>• A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...);</li> <li>• En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.</li> </ul> </li> <li>↳ Se protéger la tête avec les bras.</li> <li>↳ Ne pas allumer de flamme.</li> </ul>
<b><u>APRÈS</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes</li> <li>↳ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble</li> <li>↳ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités</li> <li>↳ S'éloigner de toutes constructions</li> <li>↳ Se regrouper et attendre les secours</li> <li>↳ Si possible prendre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une couverture</li> <li>• une bouteille d'eau par personne</li> <li>• papiers d'identité.</li> </ul> </li> <li>↳ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)</li> <li>↳ Évaluer les dégâts</li> <li>↳ Informer les autorités</li> </ul>





## RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

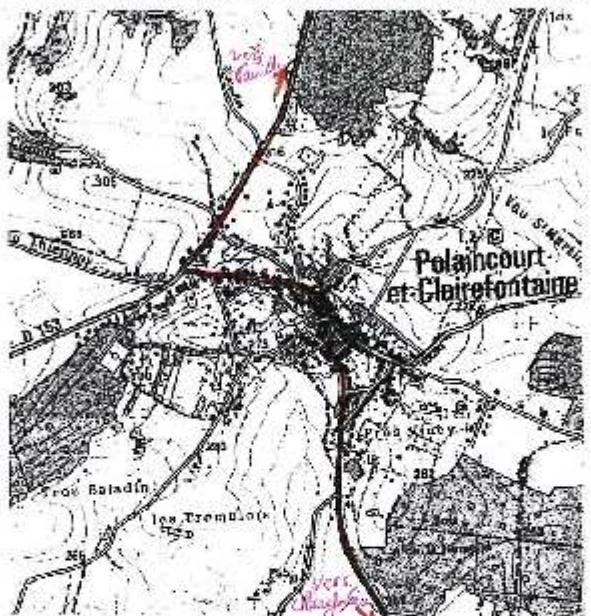


Le transport de matières dangereuses  
s'effectue en surface (départemental)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

### SITUATION

La commune de POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE pourrait être concernée par un trafic plus ou moins important de matières dangereuses s'effectuant par voie routière (RD 434).



### CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- c: Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie
- c: Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- c: Si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent



#### ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



#### FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



#### LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



#### ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

## RISQUE D'INONDATION



**Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.**

### **SITUATION**

La commune **POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE** peut être concernée par des inondations par le **ruissellement**, en cas d'orages ou de fortes pluies ce qui entraîne des inondations et coulées de boues. Voici la liste complète des reconnaissances de catastrophes naturelles pour Polaincourt :

⇒ **Inondations et coulées de boue :**

\*1982 : 14/10 ; 09/11 ; 08/12 ; 24/12 ; 26/12 ; 31/12/

\*1983 : 11/01 ; 13/01

\*1993 : 12/10 ;

\*1994 : 08/03 ; 24/03

\*2000 : 30/05 ; 25/09 ; 07/10

\*2007 : 08/07 : orage ayant entraîné des inondations par ruissellement en secteur urbain à Polaincourt, par l'engorgement du réseau d'assainissement au niveau du centre du village ainsi que la mise en charge du ruisseau couvert passant sous l'hôpital de Clairefontaine ; ce dernier ayant causé l'inondation du gymnase (40 cm d'eau), de l'ergothérapie (10 cm) et des dégradations de revêtement de voirie le recouvrant (percement de la structure et soulèvement du revêtement sur dalle...).

⇒ Des solutions techniques pour pallier à ce problème à l'avenir ont été envisagées avec la DDT et certaines réalisées (hauteur des bordures de trottoirs aux endroits critiques : virages, points bas... ; diamètre des réseaux d'assainissement....)

\*2008 : 20/02

\*2010 : novembre : pluies ayant inondé le sous-sol du bâtiment Moulin Rubi à Clairefontaine, du fait du débordement du fossé bordier de voirie en amont et opposé à ce bâtiment est en partie obstrué ;

Ce fossé de la route allant à Chazel a été curé sur une longueur d'environ 220 m

⇒ **Inondations, coulées de boue et mouvements de terrains :**

\*1999 : 25/12 ; 29/12 ; 30/12

## **CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation**

**ALERTE :** Vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone.....).



○ **ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE**

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



**FERMEZ PORTES ET FENETRES**

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



**LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ECOLE**

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



**ECOUTEZ LA RADIO**

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger**

**Après l'inondation :**

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

**Chauffez dès que possible**



# RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol



## SITUATION

La commune de POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE est concernée par un type de mouvements de terrain:

- l'**effondrement de cavités souterraines**, dans 4 zones dont 1 habitée, nommées 1 à 4.
  - \*Zone 1 (habitée) : Lotissement du Blandinbois
  - \*Zone 2 : Direction Melincourt, près de la RD 30 au lieu-dit « Vau de Roussey »
  - \*Zone 3 : Direction Grange Rouge, entre les lieu-dit « La Combe et Vau Thienney »
  - \*Zone 4 : Direction Ferme Genevoix, croisement de chemins

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

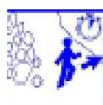
- Prise en compte du risque mouvement de terrain dans le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**) lors d'une prochaine révision

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

**ALERTE :** Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

### 1- Pendant l'événement



Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments



Ne revenez pas sur vos pas



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

### 2 – Après l'événement

EVALUEZ LES DÉGÂTS

INFORMEZ LES AUTORITÉS

### EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

#### A l'intérieur



Dès les premiers signes, **vacuez** les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

#### A l'extérieur



**Eloignez-vous de la zone dangereuse**

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES MINES, CAVITÉS OU AUTRE POUVANT ENTRAINER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, Veuillez EN INFORMER IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE.

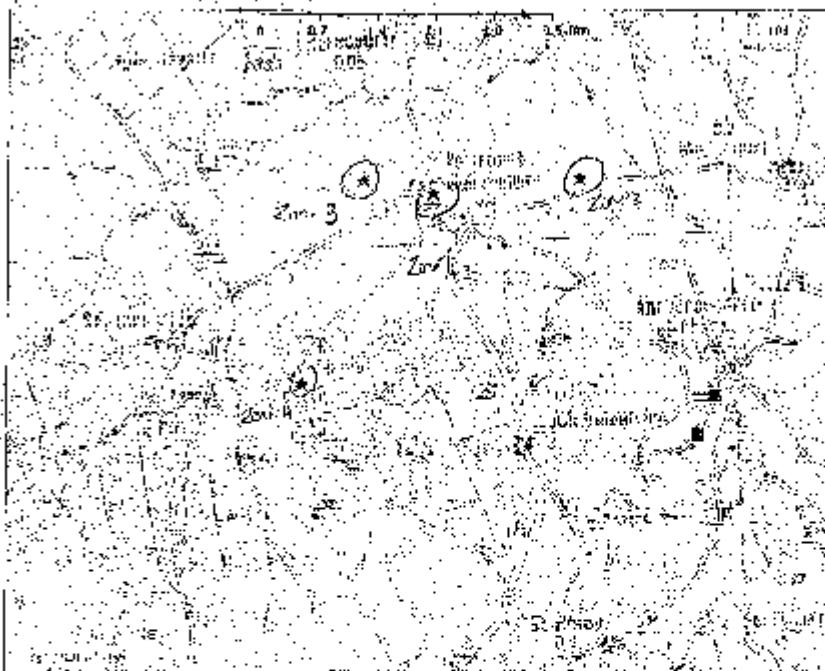
Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

Eloignez-vous de la zone dangereuse



## Aquifère de terrains superficiels et fluvio-deltaïques

[Page précédente](#) [Index des cartes](#)



[Page précédente](#) [Index des cartes](#)

